

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 11 NOVEMBRE 2014
(2014-2015)
LE 18 NOVEMBRE 2014**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ajournée ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 18 NOVEMBRE 2014 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Alain Lemieux (11)
Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Les commissaires parents

M^{me} la commissaire

Isabelle Vermette, niveau primaire

MM. les commissaires

Abdeslam Bouzidi
Tommy Gaulin, comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en
difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
Pascal Robidoux, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIT ABSENT :

M. Stéphane Desjardins (8)

C.C.-3816-11-14 03.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

04.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 04.01 Rémunération des commissaires
- 04.02 Décisions relatives à la composition du conseil des commissaires – Commissaire(s) coopté(s)
- 04.03 Procédure d'élection pour la nomination de la vice-présidence du conseil des commissaires et des membres du comité exécutif
 - 04.03.01 Adoption d'une procédure d'élection
 - 04.03.02 Désignation d'un secrétaire d'élection pour toutes les nominations
 - 04.03.03 Désignation de deux scrutateurs pour toutes les nominations
- 04.04 Nomination de la vice-présidence du conseil des commissaires (Art. 155.1 LIP)
 - 04.04.01 Mise en candidature
 - 04.04.02 Clôture de la période de la mise en candidature
 - 04.04.03 Scrutin et décompte
 - 04.04.04 Nomination du vice-président ou de la vice-présidente du conseil des commissaires
- 04.05 Décisions relatives à la composition du comité exécutif
 - 04.05.01 Détermination du nombre de postes
- 04.06 Nomination des membres du comité exécutif
 - 04.06.01 Mise en candidature
 - 04.06.02 Clôture de la période de la mise en candidature
 - 04.06.03 Scrutin et décompte
 - 04.06.04 Nominations
- 04.07 Comités statutaires – Nominations
 - 04.07.01 Comité des ressources humaines
 - 04.07.02 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 09.07.03 Comité de vérification
- 04.08 Structures de participation – Nominations diverses
 - 04.08.01 Comité consultatif du transport scolaire (Art. 188 LIP)
 - 04.08.02 Comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision
 - 04.08.03 Comité d'appréciation de la directrice générale
- 04.09 Rémunération des commissaires (**Ajout**)
- 04.10 Conseil supérieur de l'éducation – Nomination (**Ajout**)

05.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

04.01 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Ce sujet sera traité en 04.09.

C.C.-3817-11-14

04.02 DÉCISIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – COMMISSAIRE(S) COOPTÉ(S)

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les échanges qui ont eu lieu lors de la séance plénière du 11 novembre 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires décident de ne pas nommer de commissaires cooptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.03 PROCÉDURE D'ÉLECTION POUR LA NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, présente le dossier.

C.C.-3818-11-14

04.03.01 ADOPTION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent la procédure d'élection pour la nomination de la vice-présidente du conseil des commissaires et des membres du comité exécutif, telle que déposée sous la cote 04.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3819-11-14

04.03.02 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION POUR TOUTES LES NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que M^e Nathalie Marceau, secrétaire générale, soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3820-11-14

04.03.03 DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR TOUTES LES NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, et Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.04 NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (ART. 155.1 LIP)

04.04.01 MISE EN CANDIDATURE

CONSIDÉRANT les élections scolaires tenues le dimanche 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire ».

Monsieur Stéphane Bessette, commissaire, propose Monsieur Éric Allard, commissaire.

Monsieur Cédric Fontaine, commissaire, propose Monsieur André Dugas, commissaire.

C.C.-3821-11-14

04.04.02 CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la période de la mise en candidature au poste de vice-présidence de la commission scolaire soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après la clôture de la période de la mise en candidature, la présidente vérifie l'acceptation des commissaires mis en candidature, en commençant par la dernière candidature.

Monsieur Éric Allard, commissaire, accepte.

Monsieur André Dugas, commissaire, accepte.

La présidente accorde aux candidats en nomination une période de cinq (5) minutes pour prononcer une allocution.

04.04.03 SCRUTIN ET DÉCOMPTE

Ayant plus d'une candidature à la vice-présidence de la commission scolaire, on procède au scrutin secret.

04.04.04 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT OU DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Au terme du scrutin secret, Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, déclare Monsieur Éric Allard, vice-président de la commission scolaire.

04.05 DÉCISIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

C.C.-3822-11-14

04.05.01 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES

CONSIDÉRANT la tenue des élections scolaires du dimanche 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la meilleure représentation possible des divers

milieux socio-économiques de notre territoire;

CONSIDÉRANT que la présidente de la commission scolaire occupe d'office le poste de présidence du comité exécutif (Art. 179 LIP);

CONSIDÉRANT les échanges qui ont eu lieu lors de la séance plénière du 11 novembre 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que tous les membres élus du conseil des commissaires fassent partie du comité exécutif et qu'un commissaire-parent en fasse également partie pour un total de treize (13) membres (onze (11) commissaires, la présidence et un (1) commissaire-parent).

Et que les membres du comité exécutif aient un mandat de deux (2) ans, à l'exception du commissaire-parent qui aura un mandat d'un (1) an. Madame Isabelle Vermette, commissaire, agira pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.06 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

04.06.01 MISE EN CANDIDATURE

04.06.02 CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE

04.06.03 SCRUTIN ET DÉCOMPTE

04.06.04 NOMINATIONS DES COMMISSAIRES AU COMITÉ EXÉCUTIF

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE-PARENT AU COMITÉ EXÉCUTIF

Ces sujets sont retirés.

04.07 COMITÉS STATUTAIRES – NOMINATIONS

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier et le tableau déposé sous la cote 04.07a est discuté.

C.C.-3823-11-14

04.07.01 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT les mandats 2014-2015 déposés;

CONSIDÉRANT que la composition des comités fait l'objet d'une révision annuelle;

CONSIDÉRANT que cinq (5) membres du conseil des commissaires doivent être désignés.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

que les membres du comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2014-2015 soient : Monsieur Stéphane Bessette, Monsieur Stéphane Desjardins, Madame Suzanne Gaudette, Madame Maude Simard et Monsieur Martin Viau, commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3824-11-14

04.07.02 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT les mandats 2014-2015 déposés;

CONSIDÉRANT que la composition des comités fait l'objet d'une révision annuelle;

CONSIDÉRANT que cinq (5) membres du conseil des commissaires doivent être désignés.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

que les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2014-2015 soient : Madame Claudine Caron-Lavigueur, Monsieur André Dugas, Madame Suzanne Gaudette, Madame Marie-Louise Kerneis et Madame Maude Simard, commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3825-11-14

04.07.03 COMITÉ DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT les mandats 2014-2015 déposés;

CONSIDÉRANT que la composition des comités fait l'objet d'une révision annuelle;

CONSIDÉRANT que cinq (5) membres du conseil des commissaires doivent être désignés.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

que les membres du comité de vérification pour l'année scolaire 2014-2015 soient : Monsieur Abdeslam Bouzidi, Monsieur André Dugas, Monsieur Cédric Fontaine, Monsieur Tommy Gaulin et Monsieur Alain Lemieux, commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3826-11-14

04.08 STRUCTURES DE PARTICIPATION – NOMINATIONS DIVERSES
04.08.01 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE (ART. 188 LIP) – Nomination des membres

CONSIDÉRANT l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Chaque commission scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement »;

CONSIDÉRANT les « mécanismes de participation » qui prévalent à la commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de deux commissaires au comité consultatif du transport scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

de désigner Monsieur Alain Lemieux et Madame Margot Pagé, commissaires, comme membres du comité consultatif du transport scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3827-11-14

04.08.02 COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION 2014-2015 – NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT la demande de modifier l'article 5.1 de la procédure 11-07 (Révision d'une décision) du recueil des règles générales d'administration en changeant le nombre de trois commissaires pour quatre et un commissaire représentant le comité de parents; lesquels doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

que Monsieur Stéphane Bessette, Madame Suzanne Gaudette, Monsieur Alain Lemieux et Monsieur Martin Viau, commissaires, soient nommés membres du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision pour l'année scolaire 2014-2015;

de nommer Madame Isabelle Vermette, commissaire représentant le comité de parents, niveau primaire, membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision pour l'année scolaire 2014-2015;

et de modifier l'article 5.1 de la procédure 11-07 (Révision d'une décision) du recueil des règles générales d'administration en changeant le nombre de trois commissaires pour quatre et un commissaire représentant le comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3828-11-14

NOMINATION DES MEMBRES SUBSTITUTS

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

que Monsieur Stéphane Desjardins et Madame Maude Simard, commissaires, soient désignés membres substitués du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision pour l'année scolaire 2014-2015, et de désigner les autres commissaires comme membres substitués, au besoin, au comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3829-11-14

04.08.03 COMITÉ D'APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT le mandat du comité d'appréciation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT la résolution n° C.C.-1569-05-04 spécifiant que le nombre de membres du comité d'appréciation de la directrice générale est de cinq commissaires;

CONSIDÉRANT la résolution n° C.C.-2211-12-06, laquelle prévoit que la présidence et la vice-présidence du conseil des commissaires, ainsi que la présidence et la vice-présidence du comité exécutif, de même qu'une personne qui siégeait sur le comité antérieur, composent le comité d'appréciation de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

que les membres du comité d'appréciation de la directrice générale pour l'année scolaire 2014-2015 soient : Monsieur Éric Allard, vice-président, Monsieur Stéphane Bessette, Monsieur André Dugas, Madame Suzanne Gaudette, commissaires et Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3830-11-14

04.09 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT les élections scolaires qui ont eu lieu le 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le décret 707-2014 adopté le 16 juillet 2014 qui établit la masse salariale du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les travaux du comité ad hoc sur la répartition de la masse salariale des membres du conseil des commissaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la répartition soit basée sur les principes suivants :

- la prime à la présidence sera conforme au décret 707-2014, paragraphe 5^o « le montant le plus élevé entre le nombre d'équivalent temps plein de l'effectif scolaire de l'année scolaire précédente multiplié par 0,98 \$ et 15 718 \$ ». Le paragraphe 5^o « ajoute un montant pour considérer une rémunération additionnelle pour le président de la commission scolaire;
- la prime à la vice-présidence du conseil des commissaires soit de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$) par année;
- la prime à la vice-présidence du comité exécutif soit de sept cent cinquante dollars (750 \$) par année;
- qu'il y aura rémunération par jetons des présences pour les comités statutaires suivants :
 - comité de gouvernance et d'éthique;
 - comité de vérification;
 - comité des ressources humaines;
 - comité consultatif du transport scolaire;
 - comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision;
 - comité d'appréciation de la directrice générale;
- qu'il y aura également rémunération par jetons pour les séances ordinaires du conseil des commissaires, pour les séances ordinaires du comité exécutif et pour les séances plénières régulières;
- que le jeton de présence est établi à un montant de soixante-dix dollars (70 \$);
- qu'une compensation territoriale selon le lieu de résidence de chaque commissaire (aller-retour) soit versée au 30 juin à même la masse salariale, et ce, pour les séances ordinaires du conseil des commissaires; le tout au prorata de leurs présences aux séances ordinaires du conseil des commissaires;
- que le résiduel de la masse salariale établisse la rémunération de base de chaque commissaire;
- qu'un total de deux (2) absences pour les séances ordinaires du conseil des commissaires et pour les

séances plénières régulières soient permises sans coupure de jetons et que pour tous les autres comités (comité exécutif et comités statutaires), les jetons soient versés en fonction des présences (aucune absence permise sans coupure pour ces comités);

- que ces jetons de présence non versés soient répartis au 30 juin entre les commissaires, et ce, au prorata de leur présence aux séances ordinaires du conseil des commissaires;
- que cette répartition de la masse salariale soit rétroactive au 7 novembre 2014.

La répartition de la masse salariale des commissaires, adoptée le mardi 18 novembre 2014 par la résolution n° C.C.-3830-11-14 pour l'année scolaire 2014-2015, sera telle que suit :

Salaire de base des commissaires (3 889,30 \$ x 16 commissaires)	62 228,80 \$
Supplément de la présidence du conseil des commissaires	15 355,18 \$
Supplément de la vice-présidence du conseil des commissaires	909,09 \$
Supplément de la vice-présidence du comité exécutif	545,45 \$
Jetons des présences aux 8 séances ordinaires du comité exécutif des 13 commissaires (Présidence, 11 commissaires et 1 commissaire-parent) (104 jetons)	7 280,00 \$
Jetons des présences aux 8 séances ordinaires du conseil des commissaires et des 8 séances plénières régulières pour les 16 commissaires (256 jetons)	17 920,00 \$
Jetons des présences des seize commissaires aux six comités statutaires (81 jetons)	5 670,00 \$
Montant additionnel selon la circonscription à remettre au 30 juin (compensation territoriale)	2 281,68 \$
Masse salariale	112 190,20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, remercie Monsieur Stéphane Bessette, commissaire et Monsieur André Dugas, commissaire, pour le travail accompli dans ce comité ad hoc sur la rémunération.

Un tableau représentant la synthèse de la rémunération des commissaires depuis 2000-2001 est déposé sous la cote 04.01.

04.10 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION – NOMINATION

Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, et le conseil des commissaires félicitent Madame Michelle Fournier, directrice générale, pour sa nomination au Conseil supérieur de l'éducation.

C.C.-3831-11-14 05.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 20 h 05,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,
que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312-015

C:\Textes\Conseil des commissaires (Procès-verbaux et présences)\2014-2015\4a. 18 novembre 2014 - 1310-015 ajournement du 11 nov.doc